

**CONSULTATION CITOYENNE SUR L'AVENIR DE
SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

**Les paysages de Sainte-Brigitte-de-Laval :
une ressource à mettre en valeur**

Mémoire présenté par
Danièle Blais
Sainte-Brigitte de-Laval

Le mardi, 7 octobre 2014

Préambule

J'habite Sainte-Brigitte-de-Laval depuis juillet 2011. Comme beaucoup de mes concitoyens, j'ai choisi cet endroit pour la beauté de ses montagnes et de ses rivières, pour son air pur, pour le prix abordable des maisons et pour la proximité de Québec. Quand je donne mon adresse, je dis que je vis entre l'île Enchanteresse et la Montagne sucrée. À mes amis qui vivent en ville, je dis que j'ai la chance de laver la vaisselle devant un évier avec vue sur les Laurentides. Depuis que je vis ici, mon intérêt pour les questions touchant aux paysages n'a cessé de s'amplifier.

La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval a invité la population à participer à une vaste consultation citoyenne. J'ai donc décidé d'accepter cette invitation à présenter un mémoire sur l'avenir que je souhaite pour ma ville. J'en profite pour remercier la municipalité de me donner cette possibilité.

Sujet 1 - Paysages



Point de vue à couper le souffle de la vue que l'on peut apercevoir de la montagne à Tremblay. Photo : Alain Côté

Dans son *Guide d'interventions*, le Comité du Paysage de Charlevoix et de la Côte-de-Beaupré a retenu la définition suivante du terme paysage : Le paysage désigne une partie du territoire, telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humaine et leurs interrelations.

Les paysages constituent une ressource économique et touristique de premier plan, puisque pour de nombreux visiteurs, la beauté des paysages représente

un des principaux facteurs d'attraction.

Le paysage est une ressource touristique, économique et culturelle. C'est une ressource non renouvelable et un capital collectif. Le paysage est une composante de plus en plus importante de la qualité de vie des individus et de la collectivité. Il offre un miroir à ses habitants de ce qu'était leur passé et de ce que pourrait être leur avenir. Les résidents comme les touristes choisissent leur milieu de vie et leur destination en partie pour la qualité des paysages. Le paysage devient donc une préoccupation importante pour la réalisation de la

planification stratégique qui orientera le développement de Sainte-Brigitte-de-Laval au cours des prochaines années.

De nombreux citoyens et citoyennes de SBDL partagent leurs coups de cœur pour les beaux paysages de notre ville dans différents groupes facebook. La Ville de Sainte-Brigitte-de-Laval, via le Comité consultatif sur les arts, la culture et le patrimoine (CCACP), a décidé de lancer le concours *Sainte-Brigitte-de-Laval, c'est chez Nous!*, une belle occasion pour permettre à toute la population lavaloise d'exprimer sa fierté de vivre ici.

Par contre, plusieurs citoyens déplorent que le fait l'on déboise pour permettre la construction domiciliaire. Pour la phase 4 du développement Sainte-Brigitte-sur-le-golf, on ne s'est pas contenté de déboiser, on dynamite les montagnes tous les jours et ce, depuis le printemps dernier, probablement pour éviter ou minimiser la construction de murets.

Recommandation 1 : Compte tenu de la valeur des paysages pour l'industrie touristique, pour l'économie, pour la qualité de vie des citoyens, il importe de préserver le patrimoine naturel et paysager de SBDL.

Recommandation 2 : Il serait important d'identifier les paysages identitaires de SBDL. Je pense entre autres à la montagne à Deux-Têtes. Ceux-ci devraient faire l'objet d'une citation au niveau municipal.

Recommandation 3 : Réaliser un inventaire des paysages de SBDL.

Recommandation 4 : Organiser un concours de photographie ayant pour sujet le paysage.

Recommandation 5 : Implanter des zones tampons entre les différentes phases de développements d'un projet domiciliaire.

Recommandation 6 : Encourager un aménagement éclairé du territoire, en visant notamment à ce que les développements domiciliaires ou commerciaux soient bien intégrés.

Comme le disait à juste titre Françoise Roy, chargée de projet à la *Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est*, «le paysage concerne, tant pour sa mise en valeur que pour sa protection, tous les intervenants d'un milieu et la collectivité. Pour concilier les intérêts économiques et la mise en valeur des paysages, une bonne concertation et l'acquisition de nouvelles connaissances sont nécessaires.»

Références et hyperliens

http://www.paysagesestriens.qc.ca/documents/guide_visualisation.pdf

Sujet 2 - Les entrées de la ville et du noyau villageois

On accède à Sainte-Brigitte-de-Laval par le boulevard du Lac ou encore par l'avenue Ste-Brigitte, entre la station Esso et la rue Valmont. Cette dernière entrée donne un premier aperçu de l'environnement naturel exceptionnel que l'on retrouve dans notre ville.

Le 8 septembre dernier, le conseil municipal a adopté le premier projet de *Règlement 734-14 – Règlement de zonage, amendant le Règlement 455-04*, qui permettrait le commerce d'autos usagées des deux côtés de l'intersection des rues Valmont et de l'avenue Ste-Brigitte. J'ai pu constater que les citoyens avaient des points de vues différents face à ce projet. Certains s'opposent à ce changement parce qu'il menace la qualité de leur cadre de vie. D'autres souhaitent le développement et la rentabilité sans égard à l'effet créé sur le paysage. Pour d'autres encore, l'entrée de la ville est un bien collectif. À mon avis, si ce projet devait se réaliser, cela défigurerait l'entrée de la ville. Un commerce d'autos usagées comme vitrine de SBDL? Non merci!



Le 9, avenue Ste-Brigitte, soit l'emplacement convoité pour ouvrir un commerce d'autos usagées

Par ailleurs, on remarque que plusieurs bâtiments à l'entrée et au cœur du village sont détériorés. En effet, le local où se trouvait le Familiprix ne paie pas de mine. De plus, il est à vendre depuis le déménagement de la pharmacie.

Recommandation 1 : Retirer le projet de changement de zonage permettant un commerce de voitures usagées.

Recommandation 2 : Prohiber les activités ayant pour effet d'occasionner des impacts négatifs sur le paysage.

Recommandation 3 : Mettre en valeur l'entrée de ville située au coin de la rue Valmont.

Recommandation 4 : Revitaliser l'entrée du noyau villageois.

Recommandation 5 : Acquérir des lots ciblés à des endroits stratégiques.

Références et hyperliens

<http://www.notrepanorama.com/>

<http://www.lvbf.org/pdf/plandaction.pdf>

Sujet 3 - L'affichage publicitaire



Manche à air publicitaire (Skydancer) installé devant le IGA. Photo prise le 2 octobre 2014

La venue des commerces qui se sont installés dans la portion sud l'avenue Ste-Brigitte a entraîné avec elle un type d'affichage qui convient davantage à un boulevard urbain qu'à une route en milieu paysager : éclairage excessif, panneaux très grands, etc. La semaine dernière, le nouvel IGA a même installé

un *skydancer* de couleur orange bien visible de la route. Ce genre de publicité est très utilisée chez les concessionnaires auto et sur les stationnements des centres commerciaux. Une plainte a été logée à la Ville le 3 octobre et la structure a été retirée.

Recommandation 1 : Réduire la pollution visuelle liée à la prolifération de l’affichage.

Recommandation 2 : Sensibiliser les élus municipaux au rôle déterminant qu’ils peuvent jouer dans le contrôle de l’affichage le long du réseau routier et sur les édifices.

Références et hyperliens

<http://www.paysagesestriens.qc.ca/documents/communiqu-250511.pdf>

<http://www.phodia.com/activites/publicite-gonflable/skydancers>

Sujet 4 - L’étalement des commerces à l’extérieur du noyau villageois

Au cours de la dernière année, des commerces de proximité ont migré ou se sont installés à l’extérieur du noyau villageois sur l’avenue Ste-Brigitte. Cela a commencé avec l’ouverture du restaurant Duff, suivi du déménagement du Familiprix, puis avec la construction d’un IGA à l’intersection de la rue des Monardes. Il a également été question de la possibilité de construire une station d’essence et le 8 septembre dernier, la Ville a annoncé un projet de changement de zonage pour permettre l’ouverture d’un commerce d’autos usagées à l’entrée de la ville. Ceci a pour effet de dévitaliser le noyau villageois.

Recommandation 1 : Revoir le zonage dans son ensemble pour freiner l’étalement commercial.

Recommandation 2 : Entreprendre une démarche de revitalisation du noyau villageois à l’aide de la *Fondation Rues Principales*. «La Fondation Rues Principales fait la promotion d’un développement durable basé sur les atouts culturels, naturels, socioéconomiques et sur tout ce qui fait l’identité propre à un quartier, à une ville, à un village.»

Références et hyperliens

<http://municipalitedurable.gouv.qc.ca/entreprendre-une-didd/modeles-de-demarches/autres-demarches/fondation-rues-principales/>

Sujet 5 - Des idées de projets

Les tables de concertation sur les paysages se multiplient. La Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix

et de Charlevoix-Est a été créée en janvier 2009. Dans Chaudière-Appalaches, la CRÉ et les partenaires de la région viennent tout juste de lancer les travaux de la Table de concertation sur les paysages. Animée et coordonnée par la CRÉ, cette Table permettra notamment d'informer, de sensibiliser et d'acquérir des connaissances paysagères. Elle pourra réfléchir et échanger sur des pistes d'actions et des outils à mettre en place pour assurer la mise en valeur des paysages.

Depuis quelques années, des projets fort intéressants ont vu le jour. Nés en 2006, Les Fleurons du Québec reconnaissent les efforts d'embellissement horticole durable des municipalités québécoises. Il s'agit d'un programme de classification horticole pour les municipalités du Québec. La cote de classification horticole des fleurons varie de 1 à 5 fleurons. Il existe 385 municipalités *Fleurons du Québec*. Dans notre MRC, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Stoneham-et-Tewkesbury ainsi que Shannon sont classifiées Fleurons du Québec.

Recommandation 1 : De concert avec la MRC de La Jacques-Cartier, procéder à une Caractérisation des paysages.

Références et hyperliens

http://www.rimq.qc.ca/detail_news.php?ID=498893&cat=%3B106#

<http://www.notrepanorama.com/>

<http://www.fleuronsduquebec.com/municipalites/>

Conclusion

La notion de paysage ne fait pas seulement référence à la beauté des lieux. La perception du paysage diffère si on réside, travaille, voyage ou commerce, selon nos valeurs et nos exigences. Le paysage de Sainte-Brigitte-de-Laval a considérablement évolué au cours de ses 150 ans d'existence. Par ce mémoire, je ne cherche pas à empêcher l'évolution du paysage ou le développement domiciliaire et commercial. Je veux simplement voir à ce qu'il évolue positivement, en faisant les choses autrement. D'ailleurs, le slogan de la ville n'est-il pas : *Sainte-Brigitte-de-Laval, une ville qui se réinvente?*